

Cela vaut la peine d'ouvrir à ce sujet une parenthèse pendant que nous discutons de l'action de notre pays concernant les droits de la personne dans le monde, et de considérer un instant l'exemple que donne lui-même le Canada en ce qui concerne le respect de ces mêmes droits. En fait, ici même au Canada, le gouvernement a essayé de baïllonner un député par des menaces et n'y étant pas parvenu, persécute actuellement le rédacteur-en-chef d'un journal qui lui déplaît. Nous avons affaire à un gouvernement, et nous avons entendu le ministre de la Justice (M. Basford) en parler pas plus tard qu'hier, qui approuve les procès secrets. Nous avons affaire à un gouvernement qui continue à se servir de brefs de main-forte 200 ans après qu'ils aient été abolis en Angleterre. Nous avons affaire à un gouvernement qui, comme nous l'avons vu encore une fois aujourd'hui, ne se gêne pas, pour empêcher le Parlement, sous le couvert d'une commission royale, d'étudier la question de l'utilisation illégale des dossiers fiscaux et médicaux des citoyens.

Nous avons affaire à un gouvernement qui veut restreindre les libertés fondamentales des organismes de charité en limitant leurs droits d'adresser des pétitions au gouvernement et au Parlement. Nous avons affaire à un gouvernement qui ne trouve rien de mal à la surveillance systématique des partis et des candidats politiques. Nous avons affaire à un gouvernement qui a adopté un décret du conseil interdisant à tout Canadien de même discuter des activités d'un cartel de l'uranium auquel le gouvernement du Canada a participé. Nous avons affaire à un gouvernement qui, au chapitre de la loi sur l'immigration, prétend avoir le droit de conférer aux travailleurs étrangers au Canada un numéro d'assurance sociale spécial pour pouvoir les identifier.

Nous avons affaire à un gouvernement qui augmente les tarifs postaux par décret au mépris de la loi et au mépris du principe parlementaire. Quand les Canadiens voient cette situation, ils ont raison de se demander si le gouvernement pratique une diplomatie tranquille dans la défense des droits internationaux de la personne parce que cette diplomatie sans éclat est efficace ou bien parce qu'elle permet de ne pas s'engager et de ne pas attirer l'attention sur soi?

Si le gouvernement d'en face n'a pas mis assez de vigueur à ériger en principe les droits de la personne, il les a appliqués dans la pratique d'une manière capricieuse et contradictoire. Nous entendons de temps à autre des ministres faire de grandes déclarations de principe sur cette question. Cela a été le cas du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) en décembre dernier quand il a parlé à la Chambre des relations commerciales avec l'Afrique du Sud. Nous avons noté, pour lui reconnaître ce mérite, et il est présentement à la Chambre, la déclaration énergique du ministre d'État chargé du multiculturalisme (M. Cafik) quand il a résumé l'échec tragique de la Conférence de Belgrade. Il y a quelques jours, le premier ministre (M. Trudeau) a fait une déclaration concernant notre politique d'aide à Cuba. Bien sûr, le style de ce genre de déclaration est toujours exquis, mais, malheureusement, la réalité est tout autre.

Par exemple, on dit que le gouvernement a cessé de subventionner les échanges commerciaux avec l'Afrique du Sud. Le ministre de l'Industrie et du Commerce n'a toutefois pas d'objection à ce que la Société pour l'expansion des exportations poursuive ses activités dans ce pays. En réalité, c'est à

Droits de la personne

croire que, pour lui, la lutte pour la défense des droits de la personne se limite au refus d'accorder des crédits. Lorsqu'il a enfin compris la portée de l'accord qu'il avait conclu, le ministre des Finances (M. Chrétien) s'est réjoui de ce que l'Afrique du Sud se soit portée à la rescousse du dollar canadien. La déclaration du premier ministre concernant Cuba est tout aussi vide de sens. Avec solennité il a annoncé la fin d'un programme d'aide qui était déjà terminé. Même après sa déclaration concernant les opérations de l'ACDI dans ce pays, la Société pour l'expansion des exportations n'en continue pas moins de financer nos exportations vers le pays de Castro.

Le gouvernement tente de nous faire croire qu'il condamne la répression générale des libertés civiles au Chili, mais il n'en continue pas moins de subventionner les échanges commerciaux avec ce pays. Alors que, comme vous vous en souviendrez sans doute, un groupe de députés de tous les partis en est venu à la conclusion que la terreur et la répression règnent, de toute évidence, en Argentine, notre gouvernement a vendu à ce pays un réacteur CANDU et tente de lui en vendre un autre.

[Français]

Bien que les résolutions présentées à la Chambre dans le cas de MM. Shcharansky et Orlov aient été adoptées à l'unanimité, il est évident que le gouvernement ne prend pas ces questions aux sérieux. Bien qu'il y ait eu entente pour obtenir le consentement unanime, on ne fait pas assez pour donner suite aux déclarations du Parlement. Il semble qu'on n'utilise pas ces déclarations. Et le gouvernement n'énonce pas avec constance son sentiment de préoccupation au sujet de cas comme ceux que je viens de mentionner. On les met habituellement de côté pour les reléguer rapidement aux oubliettes.

Le Canada devrait prendre l'initiative et soulever à l'ONU les violations évidentes des droits de la personne. Il y a quelques semaines, la Chambre des communes a adopté à l'unanimité une motion du député de Matane (M. De Bané), appuyée par mon collègue de Grenville-Carleton (M. Baker), au sujet du cas Shcharansky. J'ai par la suite proposé que cette motion serve de point de départ à une initiative canadienne aux Nations Unies. Rien n'a été fait dans ce sens, mais la proposition est toujours valable et j'espère qu'elle fera l'objet d'une étude sérieuse.

Le Canada devrait également révéler et rendre publiques les violations des droits de la personne dans d'autres pays. Nous ne devrions pas permettre la poursuite des répressions au Chili, en Amérique latine, en Indonésie et en Afrique du Sud sans soulever des objections.

● (1542)

[Traduction]

En somme, nous avons un gouvernement dont les objectifs sont incertains et dont les réalisations laissent à désirer. Le peuple canadien espère mieux de son gouvernement en matière de droits de la personne. Je voudrais que la Chambre et le peuple canadien sachent que le gouvernement que nous formerons après les prochaines élections offrira un meilleur exemple et une qualité de vie supérieure.

Des voix: Bravo!

M. Clark: D'abord, nous mettrons de l'ordre dans notre propre maison. Un gouvernement qui croit à la liberté de l'information pour ses propres citoyens pourra alors se permettre de défendre les droits des citoyens d'autres pays. Un